

ACTION PUBLIQUE

LETRE DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°15 : Avril - Mai - Juin 2005



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

sommaire

p 1

-Plan de cohésion sociale :
objectif pour 2005

L'emploi

p 2

Le logement

p 3

L'égalité des chances

p 4

- Services de l'Etat : Qui fait
quoi? Interview du nouveau
Trésorier Payeur Général

- Brèves et informations diverses

ACTION PUBLIQUE

LETRE DES SERVICES DE L'ETAT
DANS LE DEPARTEMENT
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Directeur de la publication :
Jacques MILLON, Préfet
des Alpes de Haute-Provence

Rédaction :
- Préfecture et Services déconcentrés de l'Etat
Coordination et Conception :
- Préfecture :
(Bureau du Cabinet et Service
Départemental des Systèmes
d'Information et de Communication)

Adresse Internet :
www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr
Photos : Préfecture - DDE04

Imprimé par Arc-en-Ciel,
04000 Digne-les-Bains
Dépôt légal à parution
N°CPPAP : 1105 B05592
Tirage : 2000 ex

LE PLAN DE COHESION SOCIALE DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE LES OBJECTIFS POUR 2005



La loi de programmation sur la cohésion sociale a été promulguée le 18 janvier 2005. Elle institue un plan d'action, précis et ciblé, s'appuyant sur une démarche inédite consistant à traiter ensemble les problèmes (chômage de longue durée, chômage des jeunes, accroissement du nombre d'exclus, insuffisance de logement, discriminations, fonctionnement du système éducatif).

Le but de ce plan est d'agir simultanément sur tous les leviers. C'est pourquoi les programmes du plan s'articulent autour de trois volets fondamentaux : l'emploi, l'accès au logement et l'égalité des chances. La mise en œuvre de ce plan dans les Alpes-de-Haute-Provence se traduira par la mobilisation des services de l'Etat en partenariat avec les acteurs locaux, dont notamment les collectivités locales.

L'EMPLOI

◆ Fédérer les acteurs pour un nouveau contrat avec les demandeurs d'emploi

Création de deux maisons de l'emploi, afin d'assurer l'accueil des personnes en difficultés d'emploi et d'insertion deux maisons de l'emploi seront créées : l'une à Digne, l'autre à Manosque.

◆ Accompagner des jeunes en difficultés vers l'emploi durable

- création de quatre postes de référents pour la Mission Locale 04
- poursuite du dispositif du contrat jeune en entreprise (CJE)
- poursuite du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) et conclusion de 300 nouveaux contrats. Les jeunes percevront désor-

mais une allocation intermédiaire entre deux périodes de stage.

◆ Promouvoir l'apprentissage

1000 nouveaux contrats pour 2005.

◆ Développer l'économie solidaire .

- doublement des postes aidés financièrement dans les entreprises d'insertion
- augmentation des crédits du fonds départemental d'insertion (FDI) destiné au soutien aux initiatives.

◆ Favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée

351 contrats d'initiative emploi (CIE)
145 contrat d'accès dans l'emploi (CAE)
245 contrats solidarité (CES)

◆ **Accompagner les allocataires de minimas sociaux vers l'emploi**

Une concertation va être engagée avec les collectivités locales sur la mise en œuvre des **Contrats d'Avenir (CA)** et des **Contrats d'Insertion du Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA)** pour les publics titulaires des minimas sociaux.

◆ **Encourager la création de leur propre emploi par les chômeurs et les personnes en situation précaire**

Renforcement du réseau départemental d'aide à la création des entreprises grâce à un suivi des créateurs pendant trois ans et la mobilisation d'un réseau d'appui et d'expertise.

LE LOGEMENT

Pour faire face à la crise du logement dont notre département n'est pas épargné, un effort important sera porté en 2005 sur le logement locatif social, sur la mobilisation du parc locatif privé et sur le dispositif d'hébergement d'urgence.

◆ **Réaliser des logements locatifs sociaux**

La construction de **240 logements** nouveaux est programmée dans le secteur public pour cette année.

◆ **Renforcer l'hébergement d'urgence**

◆ **Mobiliser le parc locatif privé**

Outre l'encouragement des opérateurs à **promouvoir l'accession à la propriété** et à la **souscription de nouveaux prêts à 0%**, la mobilisation du parc locatif privé s'appuie sur les **actions de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)**.



Avant travaux...



Après travaux

L'ANAH et le plan de cohésion sociale

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, attribue des subventions dans l'habitat privé aux propriétaires qui réalisent des travaux d'amélioration dans des logements qu'ils occupent, s'ils remplissent les conditions de ressources, ou qu'ils louent.

Pour 2005, les objectifs de la délégation des Alpes-de-Haute-Provence visent à :

- la production de **91 logements à loyers modérés**,
- la remise sur le marché de **63 logements vacants**,
- la remise en état de **24 logements insalubres**.

Le **Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental "cohésion sociale"** permet de majorer de 5% le montant de la subvention ANAH la commune apportant également 5% de la subvention de base et enfin le propriétaire acceptant de pratiquer des loyers modérés.

Par ailleurs un **service immobilier à caractère social** a été mis en place pour **loger les populations les plus défavorisées**. Dans le Val de Durance et le Val de Bléone, ce service gère des logements pour le compte de propriétaires privés, et les attribue à des personnes en difficulté. Les revenus locatifs et le bon état du logement lors de la fin de bail sont garantis et la gestion est allégée. Ces logements ouvrent droit à des subventions majorées et à des déductions fiscales particulières.

Où vous adresser ?

A la délégation locale de l'ANAH située à la Direction Départementale de l'Équipement
courriel : anah.dde-04@equipement.gouv.fr
ou consulter le site : www.anah.fr

L'EGALITE DES CHANCES

Etre une femme, être originaire d'un pays étranger ou issu d'un milieu défavorisé constitue parfois des obstacles à l'insertion sociale et professionnelle, voire des causes de discrimination. Lutter contre ces atteintes au principe républicain d'égalité est un élément clé de la cohésion sociale.

◆ L'accompagnement des enfants en fragilité

La réussite scolaire nécessite pour les enfants les plus fragilisés un accompagnement dès le plus jeune âge. Différents dispositifs et services existent dans le département qui concourent à cet accompagnement des parents et des enfants.

Un état des lieux des réponses existantes en faveur de l'enfance, de la médiation familiale et de l'aide à la parentalité sera réalisé par un consultant en vue de créer un **Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)**.

Pour restaurer le lien social, une **plate-forme de veille sociale** sera proposée par territoire pour organiser les partenariats autour d'un pivot (CCAS, association ou collectif d'associations).

◆ La rénovation de l'accueil et de l'inté-

Un nouveau dispositif de lutte contre l'absentéisme scolaire

Son principe essentiel met l'accent sur la prévention, le suivi et le traitement des absences en adaptant la réglementation à l'évolution des besoins et des pratiques des élèves et de leurs familles dans une relation de confiance et de soutien. L'ancien dispositif fondé sur la suppression ou la suspension des allocations familiales ayant été supprimé par la loi du 2 janvier 2004.

L'école est affirmée comme le lieu privilégié du traitement des absences et du contact avec les familles. La saisine du tribunal est un dernier recours, lorsque tout a été fait pour trouver des solutions efficaces.

gration des populations immigrées

- Une **plate-forme d'accueil des primo-arrivants** commune aux départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence sera installée à Digne en septembre 2005 dans les locaux de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales. Elle sera animée par une association chargée de coordonner les interventions relatives à l'office des migrations internationales, au domaine médical et social, ainsi que à la formation et qu'à l'emploi.

- La **généralisation du contrat d'accueil et d'intégration** proposé aux nouveaux immigrants.

◆ La lutte contre les discriminations



Le Préfet a reçu le 15 mars les nouveaux naturalisés

Création de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations

Racisme, intolérance religieuse, sexisme, homophobie, rejet des handicaps... Toute personne s'estimant victime de discrimination en France peut désormais saisir par écrit la **Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)** créée par la loi du 30 décembre 2004.

Le **centre d'appel téléphonique (08 1000 5000)** sera chargé d'apporter des informations sur les discriminations et d'orienter le public vers les structures départementales de lutte contre les discriminations.

L'action de la nouvelle Haute Autorité de lutte contre les discriminations (HALDE) est relayée au niveau départemental par la **commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC)**, créés dans notre département par arrêté préfectoral du 19 janvier 2005. Cette instance se réunira dans sa formation plénière le 29 avril 2005, afin de proposer des actions concrètes à mettre en œuvre localement pour faciliter l'accès de tous à l'emploi, au logement, aux sports et aux loisirs et à la vie associative.

Pour en savoir plus :

Site Internet du GELD (Groupe d'Etude et de lutte contre les Discriminations) :

www.le114.com

Téléphone : 08 1000 5000

(Coût local à partir d'un poste fixe).

SERVICES DE L'ETAT : QUI FAIT QUOI?

Le Trésorier Payeur Général

Stéphane OGER a pris ses fonctions en décembre 2004



◆ Action Publique : Quelles sont les caractéristiques de votre fonction ?

Stéphane OGER : Deux missions s'imposent immédiatement à l'esprit : celle de facilitateur avec les services de l'Etat et les élus et celle de relais de la politique vou-

lue par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie dans le département

◆ A. P. : Etes-vous en relation régulière avec les élus locaux ?

S.O. : En tant que de besoin, lorsque les élus font appel au Trésor Public mais également pour apporter spontanément toute l'information budgétaire ou comptable, voire juridique dont ils ont besoin.

◆ A. P. : Quelles sont les principales répercussions de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) sur la vie du département ?

S.O. : La LOLF entraîne plus une modification culturelle et un état d'esprit nouveau que de réels bouleversements dans les procédures, c'est une présentation en termes d'objectifs et de résultats qui remplace la traditionnelle présentation comptable qui était en vigueur depuis 1959.

Désormais, chaque Ministère justifie ses dépenses depuis le premier euro, et recherche les économies au lieu de considérer son importance en fonction du volume de son budget. Au-delà de cette présentation, c'est également une traçabilité

des dépenses et un travail de certification des comptes qui marquent l'évolution forte de la LOLF. Cette réforme de l'Etat a un impact sur le service public local en ce qu'elle commande un nouveau partenariat comptable et financier avec les collectivités locales. Ordonnateurs et comptables seront désormais complémentaires, alors qu'ils apparaissaient auparavant contrôleur et contrôlés.

◆ A. P. : Est-ce que la réorganisation des "perceptions" est une conséquence de cette loi ?

S.O. : La démarche de regroupement des trésoreries est indépendante de la LOLF, d'abord parce qu'elle a commencé avant qu'on parle de la LOLF, ensuite parce qu'elle est la conséquence inéluctable de l'évolution de la société et du pays. A quelques éléments près, au début du XXI siècle, le réseau des trésoreries était celui mis en place par NAPOLEON 1er. En 200 ans les techniques comme les besoins des citoyens ont changé.

◆ A. P. : Comment expliquez-vous les réactions parfois inquiètes des élus ?

S.O. : Les services administratifs des communes ont toujours été très proches de leurs trésoreries. Au-delà d'un service public, les élus craignent de voir disparaître cette relation de proximité privilégiée. Quelles que soient les solutions retenues, le percepteur sera toujours à l'écoute des élus qui ont besoin d'un conseil sans doute plus pointu aujourd'hui, dans un monde complexe et juridiquement incertain.

BREVES ET INFORMATIONS DIVERSES

◆ La déclaration des revenus en ligne



Outre un délai supplémentaire (jusqu'au 25 avril), la déclaration en ligne des revenus entraîne une réduction d'impôts de 20 euros.

site : www.impots.gouv.fr

◆ Tout savoir sur la constitution Européenne



◆ Numéro de renseignements administratifs

◆ Mission Droits des Femmes et Egalité



Nommée par Nicole AMELINE, Ministre de la Parité et de l'Egalité professionnelle, **Cécile M'BAYE** a pris ses fonctions le 1er mars 2005. Elle succède à Valérie MASSON. Elle aura pour mission, sous l'autorité du préfet, d'impulser et de coordonner au niveau départemental la politique gouvernementale en matière d'égalité et de respect des droits des femmes

